



25 mars 2020

Politique de remboursements des coûts liés à nos activités/ou reconduction

La présente politique établit les conditions de remboursement des frais reliés à nos activités, à l'exception de la carte de membre qui ne fera l'objet d'aucun remboursement ou de reconduction.

Elle a pour but que le remboursement ou la reconduction à la session suivante des coûts engendrés pour participer à nos activités soient gérés de manière efficiente et équitable.

- Tous les montants exigés pour les activités, pourraient être remboursés dans les 5 jours avant le début de l'activité, ceci pour une raison sérieuse.
- En référence au paragraphe précédent, un document confirmant une des causes, ex : certificat médical, preuve de déménagement, sera exigé afin de bénéficier d'un remboursement. Des frais administratifs de 10% seront déduits du montant du remboursement, et si + de 50% des cours sont passés aucun remboursement ou reconduction ne sera accordé.
- Les cours dont le montant est de 20\$ ou moins ne sont pas remboursables une fois les cours commencés.
- Tous les montants exigés pour les activités sociales, repas des fêtes ou autres, pourraient être remboursés jusqu'à 7 jours avant le début de l'évènement, après aucun remboursement.